



Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

PROTECTION Obsèques - Generali Vie - <https://www.generali.fr/> - Appelez le **03 28 01 05 10** pour de plus amples informations - Entreprise contrôlée par l'Autorité de Contrôle prudentiel et de Résolution (ACPR) - DIC publié ou révisé le 23/09/2021

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

En quoi consiste ce produit ?

Type	Contrat individuel d'assurance sur la vie en euros à cotisation unique.
Objectifs	Ce produit a pour objet le versement d'un capital en cas de décès au bénéficiaire désigné pour la réalisation des obsèques du souscripteur.
Investisseurs de détails visés	Ce produit est destiné à toute personne physique âgée de 18 à 90 ans souhaitant constituer un capital pour le financement de ses obsèques. Les âges limites diffèrent selon le choix de type de prime, vous trouverez ce détail dans les Dispositions Générales du produit.
Assurance : Avantages et Coûts	Ce produit inclut les garanties suivantes : Au moment du décès, le capital est versé au bénéficiaire de 1 ^{er} rang dans la limite du capital garanti ainsi que des dépenses allouées aux obsèques du souscripteur et sur présentation d'une facture. En cas de reliquat, celui-ci sera versé au bénéficiaire de 2 nd rang.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Cet indicateur synthétique de risque vous permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés financiers ou une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de **risque 1** sur l'indicateur ci-dessus. En effet, en cas de décès le capital est reversé indépendamment des marchés financiers (capital garanti), le risque de pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit est donc très faible.

En cas de sortie, les pénalités afférentes sont indiquées dans la section « Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? »

Selon la réglementation fiscale en vigueur et applicable, le montant de vos prestations sera impacté en cas de rachat, de décès de l'assuré ou de règlement au terme.

Generali Vie

Société anonyme au capital de 336 872 976 euros Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026
EQC1015B_DIC_FAPE_PO_PU_102019

Scenarios de performance

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 1 000 euros et que vous ayez 76 ans.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

		1 an	5 ans	10 ans
scenario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	950,00	950,00	950,00
	<i>rendement annuel moyen</i>	-5,00%	-1,02%	-0,51%
scenario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	963,41	1 041,16	1 145,26
	<i>rendement annuel moyen</i>	-3,66%	0,81%	1,37%
scenario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	970,49	1 073,29	1 239,82
	<i>rendement annuel moyen</i>	-2,95%	1,42%	2,17%
scenario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	976,30	1 124,88	1 406,88
	<i>rendement annuel moyen</i>	-2,37%	2,38%	3,47%
Montant investi cumulé		1 000	1 000	1 000
scenario en cas de décès dans l'hypothèse d'un <u>scénario de tension</u>		950,00	950,00	950,00
Prime cumulée		950	950	950

Que se passe-t-il si Generali Vie n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de Generali Vie, vous pouvez subir une perte financière. Toutefois, il existe un dispositif national de garantie, le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP). Ce dispositif permet une réparation limitée, au global, pour l'ensemble des contrats d'Assurance Vie et de Capitalisation détenus par un même assuré, ou souscripteur, ou bénéficiaire, à hauteur de :

- 70 000 € pour toute garantie en capital ;
- 90 000 € pour des rentes d'assurance vie.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RDR) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes.

Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 1 000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Investissement dans l'hypothèse d'un scénario de tension	1 an	5 ans	10 ans
Coûts totaux	50,00	10,21	5,12
<i>Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an</i>	<i>5,00%</i>	<i>1,02%</i>	<i>0,51%</i>

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an après une durée de détention de 10 ans

Coûts ponctuels	Entrée	5% sur la prime	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du pourcentage maximal au titre des coûts de distribution relatifs à l'Assureur que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. En plus de ces frais, le distributeur peut vous demander des frais d'une autre nature non liés à l'entrée sur votre investissement.
	Sortie	5% à 0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement dépend de la durée de détention de votre contrat obsèques (5% la première année, puis dégressifs de 0,5% par an et nuls au-delà de 10 ans de détention).
Coûts récurrents	Transaction de portefeuille	0,1%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements.
	Autres coûts récurrents	2% sur encours	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0%	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commissions d'intéressement	0%	L'incidence des commissions d'intéressement. Nous prélevons ce montant lorsque la performance de l'investissement est supérieure au niveau de référence.

Generali Vie

Société anonyme au capital de 336 872 976 euros Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris

Siège social : 2 rue Pillet-Will 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

EQC1015B_DIC_FAPE_PO_PU_102019

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée (minimale requise) : 10 ans

Vous avez un délai de 30 jours calendaires à compter du moment où vous avez été informé de la conclusion du contrat pour y renoncer. Le produit est conçu pour un investissement de moyen et long terme, nous vous recommandons de conserver votre contrat durant 10 ans minimum.

Cette durée de détention recommandée peut être différente suivant votre profil (âge, type de cotisation choisi...).

Vous pouvez faire un rachat à tout moment sur demande écrite auprès de l'Assureur. Cependant en recourant à cette faculté, vous vous exposez à des conséquences fiscales, et, le cas échéant, à des frais de sortie dépendant de la durée de détention de votre contrat. Ces derniers sont égaux à 5% de la valeur de rachat la première année, puis dégressifs de 0,5% par an et nuls au-delà de la 10ème année.

Une sortie avant la fin de période de détention recommandée peut avoir une conséquence sur les performances attendues de votre contrat. Vous pouvez retrouver le détail des frais et pénalités dans la section : « Que va me coûter cet investissement ? »

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez prendre contact dans un premier temps avec votre interlocuteur habituel. Vous pouvez aussi nous contacter à l'adresse suivante : Generali - Réclamations - TSA 70100 - 75309 Paris Cedex 09 ou à servicereclamations@generali.fr. Si un désaccord persistait après notre réponse, vous pouvez contacter, sans que cela n'implique renonciation à tout autre recours légal, le Médiateur de l'assurance à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 -75441 Paris Cedex 09. Les conditions du recours à la Médiation de l'assurance sont disponibles sur le site : <http://www.mediation-assurance.org>. Ces démarches sont gratuites.

Autres informations pertinentes

Conformément à la réglementation en vigueur, Generali Vie vous remet avant la souscription du contrat : la Proposition d'assurance regroupant la Notice d'Information valant Dispositions Générales et la Demande de souscription ainsi que la documentation d'information financière des supports d'investissements en unités de comptes sélectionnés. Après la souscription du contrat, Generali Vie vous envoie, chaque année, un état de situation de votre contrat.

Generali Vie

Société anonyme au capital de 336 872 976 euros Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris

Siège social : 2 rue Pillet-Will 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

EQC1015B_DIC_FAPE_PO_PU_102019